

**Vous entrez en 1<sup>ère</sup> année** : vous devez vous affilier à la sécurité sociale étudiante. C'est obligatoire dès l'âge de 16 ans en entrant dans l'enseignement supérieur (sauf cas de dispenses\*).

### Le 19 septembre 2011 de 13h30 à 15h :

- **Temps d'information sur l'Affiliation à la sécurité sociale étudiante par les centres de sécurité sociale étudiante MEP et LMDE**
- Remise par Mme Torrès de la **fiche d'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante** que vous devrez remplir et que vous nous retournerai la semaine d'après avec les pièces annexes (chèque ou justificatif de dispense).
- Le 20 septembre : **stands LMDE et MEP** devant la Cafétéria de l'IRTS pour répondre à des questions complémentaires.

### Le 26 septembre de 13h30 à 14h30 :

- **Temps de remise obligatoire à Mme Torres de la fiche d'affiliation complétée et des pièces annexes** (chèque de 203 euros ou dispense).

#### \* Dispenses :

- **Les étudiants dispensés d'affiliation à la sécurité sociale étudiante** (voir liste ci-dessous) devront nous fournir les pièces justificatives correspondant à leur situation personnelle :
  - Né avant le 1<sup>er</sup> octobre 1983 (+ de 28 ans au 01/10/11)
  - Ayant droit de votre conjoint **salié**
  - Enfant d'un agent SNCF
  - Salié (le contrat doit couvrir entièrement la période du 01/10/11 au 30/09/12 (+ de 60h par mois) ou 120 h par trimestre.
  - Indemnisé par les assurances chômage au titre d'un dispositif ARE ou AREF (la durée d'indemnisation doit couvrir entièrement la période du 01/10/11 au 30/09/12)

#### **Remarques**

- **Etudiants boursiers** : Indiquez sur la fiche d'affiliation si vous avez déposé une demande de bourse. **Vous devez dans tous les cas donner le chèque de cotisation** (avec au dos votre nom et votre formation) **dans l'attente de la décision de la commission définitive** (mi-décembre).  
**Important** : Le chèque ne sera pas encaissé si la bourse vous est accordée.
- En cas de doute sur votre situation, venez nous rencontrer à la permanence des inscriptions **les jeudis de 15h à 16h**.